



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION PAR LA
VILLE DE VINCENNES A LA METROPOLE DU
GRAND PARIS POUR L'ORGANISATION DE LA
NUIT DE LA SOLIDARITE 2023**

**DÉCISION N° DM-23-218
EN DATE DU 24 MAI 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT l'appel à participation de la Métropole du Grand Paris, à destination de ses villes membres, pour l'organisation de la Nuit de la Solidarité 2023 ;

CONSIDÉRANT la participation de la Ville dans l'organisation de la Nuit des Solidarités le 26 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT le financement proposé par la Métropole du Grand Paris pour l'organisation de cette action ;

D É C I D E

DE DEMANDER à la Métropole du Grand Paris une subvention pour l'organisation et la mise en place de la Nuit de la Solidarité 2023 sur le territoire de Vincennes.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL